

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré

se réunira en séance ordinaire salle de la Mairie

Le 26 septembre 2022 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES

Délibérations :

1- Approbation compte rendu du 11 juillet 2022

Projet Micro-Crèche-MAM :

2- Marchés de travaux : attribution des lots et relance des lots infructueux

3- Modification phase APD

4- Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°1

Travaux de sécurisation du centre bourg :

5- Marchés de travaux

6- Demandes de subventions

Voirie-Domaine public :

7- Reclassement de l'ex Route Départementale 99 dans la voirie communale

8- Mise à jour du tableau de classement des voies communales

9- Convention de servitude avec le SDE 35

Personnel :

10- Convention Académie de Rennes – Restauration des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

11-Recours à des agences d'intérim

12- Prise en charge de frais de formation dans le cadre de l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)

Finances :

13- Finances : admissions en non-valeur

14- Finances : remise de dettes

Divers :

15- Nomination d'un correspondant incendie et secours

16- Energies : mesures à envisager, vœux à formuler

Informations :

* Acquisitions et travaux divers

* Présentation et discussion sur les réflexions en cours des commissions

* Décisions du Maire

* Urbanisme

Questions diverses

Domagné, le 22 septembre 2022

Le maire

Bernard RENOU

